

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2406

10 décembre 2009

SOMMAIRE

Adria S.A.	115487	Mawig s.à r.l.	115474
Agence Uelzecht S.A.	115479	Mondis S.à r.l.	115480
Alupart	115484	Motopol S.A.	115476
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	115486	Nordstad Carrosserie Sàrl	115487
Amidar Invest S.à r.l.	115473	Oranje Sàrl	115476
Cloos S.A.	115478	Pala Investments (Luxembourg) S.à r.l.	115487
Cofiso S.A.	115486	Peppermint Holding S.A.	115477
Coiltrans	115477	Porta Invest Holding S.A.	115474
Coperval Holding S.A.	115484	Pref Management Company S.A.	115471
Covam Holding S.A.	115474	ProLogis Netherlands XXII S.à r.l.	115482
Covam Holding S.A.	115475	ProLogis Netherlands XX S.à r.l.	115483
Covéa Lux	115481	ProLogis UK LXXXVII S.à r.l.	115483
Development Portisco S.A.	115486	ProLogis UK XCVII S.à r.l.	115484
Diversified Ventures, S.C.A., Sicar	115442	ProLogis UK XL S.à r.l.	115476
Europ Business Corporate S.A.	115473	ProLogis UK XL S.à r.l.	115478
European Eastern Real Estate Company S.A.	115485	ProLogis UK XXXVII S.à r.l.	115478
European Eastern Real Estate Company S.A.	115485	PurEnergy S.A.	115484
European Eastern Real Estate Company S.A.	115485	Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l.	115480
Euterpe S.A.	115476	SGBT Capital Markets SA	115474
Excellencia Securities S.A.	115481	Société Financière et Economique S.A.	115475
Exklusiv Portfolio SICAV	115475	Somewhere Invest S.A.	115484
Gemplus International S.A.	115474	Somewhere Invest S.A.	115483
HCP Health Care Products S.A.	115477	Sun Flare S.A.	115472
Hubbell Luxembourg, S.à r.l.	115473	Sustainable Development Fund, S.C.A., SI- CAR	115442
Hydrenge Financial S.A.	115461	Technopol S.à r.l.	115475
IEE Holding 1 S.A.	115472	Transman S.à r.l.	115473
Investum S.à r.l.	115475	Transocean Investments S.à r.l.	115473
Jetflight Executive S.à r.l.	115480	Turkey MENA Properties IV S.à r.l.	115481
Jürgen HOFFMANN S.à r.l.	115485	Turkey MENA Properties Nisantasi S.à r.l.	115482
Kalan Capital S.à r.l.	115482	Vistra Fund Services S.à r.l.	115480
Koike S.A.	115487	Wallbridge Real Estate S.A.	115485
Ludorf Partner S.à r.l.	115476	WC Luxco Holdings S.à r.l.	115479
Luximotrust S.à r.l.	115483	WP X LuxCo S.à r.l.	115479

**Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une
Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Diversified Ventures, S.C.A., Sicar).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.967.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of Diversified Ventures S.C.A., SICAR (the "SICAR"), a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") having its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company in risk capital within the meaning of law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended, with fixed share capital, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on May 12, 2007 and registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B 124.967 and

the General Meeting is opened at 5.00 p.m., under the chair of Mr. Julien Courbis, Avocat, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the General Meeting is the following:

Agenda:

- 1.-Change of the corporate name of the SICAR to "Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR".
2. Change of the auration of the SICAR to an unlimited period.
3. Transfer of the registered office of the SICAR to Münsbach, in the Grand Duchy of Luxembourg.
4. Implementation of the possibility for the SICAR to create several sub-funds, through the adoption of an umbrella structure.
5. Amendment of the articles of incorporation of the SICAR in the form as available at the registered office of the SICAR, to reflect, in particular, the above and the change of corporate name of the general partner of the SICAR to "Sustainable Development Fund GP, S.à r.l."

6. Miscellaneous.

II. the name of the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented as initialed "ne varietur" by appearing persons and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith. The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons;

III. according to the attendance list, out of one (1) General Partner Share and three hundred and nine (309) Ordinary Shares in issue, one (1) General Partner Share and three hundred and nine (309) Ordinary Shares are present or represented at the General Meeting;

IV. the quorum required by Article 19 of the articles of incorporation of the SICAR for items 1 to 5 of the agenda is at least fifty per cent of the issued share capital of the SICAR at the first call and the resolutions on these items of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the shareholders present or represented and voting at the General Meeting and the consent of the general partner of the SICAR;

V. the shareholders acknowledge having had due notice of the date and the agenda of the General Meeting and, considering themselves as being duly convened, renounced to the sending out of a convening notice thereto.

VI. the present General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the General Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to change the corporate name of the SICAR to "Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR".

115443

Second resolution

The General Meeting decides to change the duration of the SICAR to an unlimited period.

Third resolution

The General Meeting decides to transfer the registered office of the SICAR to L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

Fourth resolution

The General Meeting decides to implemente the possibility for the SICAR to create several sub-funds through the adoption of an umbrella structure.

Fifth resolution

The General Meeting decides to amend the articles of incorporation of the SICAR as laid down hereinafter in order to reflect, in particular:

- the change of the corporate name of the SICAR to "Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR";
- the change of the corporate name of the general partner of the SICAR to "Sustainable Development Fund GP, S.à r.l.";
- the change of the duration of the SICAR to an unlimited period;
- the transfer of the registered office of the SICAR to Munsbach, in the Grand Duchy of Luxembourg;
- the implementation of the possibility for the SICAR to create several sub-funds through the adoption of an umbrella structure:

" **Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the "Shares"), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with a fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of SUSTAINABLE DEVELOPMENT FUND, S.C.A., SICAR (the "Company").

The Company is governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, as amended (the "2004 Law").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is existing for an unlimited period. In any case, the Company may be subject to termination with the consent of the general meeting of shareholders and of the General Partner, in compliance with the provisions of Article 23 hereof.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under Article 1 of the 2004 Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

Art. 5. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Determination of the Investment Objectives and Policies. The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the placement memorandum of the Company (the "Memorandum"), in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

(a) The reference currency of the Company is the Euro. The subscribed share capital of the Company shall be represented by Shares with a par value of one hundred euro (€100.-) each. The minimum subscribed share capital of the

Company, increased by the share premium (if any), which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a SICAR under Luxembourg law, is one million euro (€1,000,000.-).

(b) The subscribed share capital of the Company shall be represented by the following two classes of Shares (the "Classes of Shares"):

(i) "General Partner Share": Share which shall be subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;

(ii) "Ordinary Shares": Shares which shall be subscribed by limited shareholders (associés commanditaires), as further detailed in the Memorandum.

The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different serie(s), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum.

(c) The General Partner may create additional Classes of Ordinary Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and the 2004 Law.

(d) The General Partner shall establish a pool of assets constituting a sub-fund (individually a "Sub-Fund" and collectively the "Sub-Funds") under the meaning of Article 3 of the 2004 Law corresponding to a Class of Shares and to several Classes of Shares as described under Article 12 hereinafter. Concerning the relations between shareholders, each pool of assets will be invested for each Class of Shares' sole and exclusive benefit. The Company constitutes a single and same legal entity. However, with regard to third parties, and particularly to creditors of the Company, each Sub-Fund will be exclusively liable of all the commitments allocated to that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time. In the last case, the General Partner will be allowed to prorogue the duration of the Sub-Fund one or several times at the expiry of the duration of the Sub-Fund. At the expiration of the duration of the Sub-Fund, the Company will redeem all the Shares of the relevant Class of Shares, according to Article 10 hereunder, notwithstanding provisions of Article 23 hereunder. Between shareholders each Sub-Fund is treated as a single separate entity.

At each prorogation of a Sub-Fund, the shareholders will be notified by mail sent to the addresses provided in the register of registered Shares of the Company (the "Register"). The Memorandum will mention the duration of each Sub-Fund and, as the case may be, its prorogation.

(e) The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one (1) General Partner Share and three hundred and nine (309) Ordinary Shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

(f) The General Partner is authorized to issue, in accordance with Article 9 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Ordinary Shares, either fully or partly paid-up, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

(g) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of an aggregate number of one (1) General Partner Share and one million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,499,999) Ordinary Shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this Article, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine.

(h) The subscribed share capital or the authorised share capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the shareholders and of the General Partner adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 8. Shares.

(a) Shares are exclusively restricted to Eligible Investors, being, pursuant to Article 2 of the 2004 Law, any institutional investor, professional investor or experienced investor qualifying as a well-informed investor who meets the following conditions:

- he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and
- he invests a minimum of € 125,000.- in the Company, or
- he has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment company within the meaning of Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

This restriction is not applicable to the managers and other persons who are acting in the management of the Company.

(b) All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the General Partner or by one entity designated therefore by the Company and under its responsibility, and the Register shall contain the name of each shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) Transfers, pledges or assignments of Shares shall be effected by inscription of the transfer, pledge, assignment to be made in the Register, upon delivery to the Company of (i) the transfer form provided therefore by the General Partner along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) in case of transfer, pledge or assignment of Ordinary Shares, as applicable, the prior written consent of the General Partner, and/or the written undertaking by the transferee, pledgee or assignee, prior to the transfer, pledge or assignment, by which the transferee, pledge or assignee fully and completely assumes all outstanding obligations of the transferor, pledgor or assignor under the subscription agreement entered into by the transferor, pledgor or assignor, and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates and/or compliance with any other terms or conditions as may be provided for in the Memorandum; it being understood that the Company will not give effect to any transfer, pledge or assignment of Ordinary Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor.

(d) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(e) Each Share (General Partner Share and Ordinary Shares) grants the right to one vote at every general meeting of shareholders.

(f) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(g) The Company may decide to issue fractional Shares. A fractional shareholder shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

Art. 9. Issue of Shares. The General Partner is authorized to issue at any time, within the limits of Article 7 above, an unlimited number of Ordinary Shares in any Sub-Fund on the dates or periods, as determined by the General Partner, on which shareholders may subscribe for/commit to subscribe for Ordinary Shares (each a "Closing") and as shall be further described in the Memorandum.

Payments for the relevant Shares shall be made, either fully or partly as the case may be at the discretion of the General Partner, on a Subscription Day (as these terms are defined in the Memorandum) or/and on any other date and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and specified and more fully described in the Memorandum.

The General Partner may determine any other subscription conditions. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

The General Partner may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions for new Shares and to deliver them.

Limited shareholders are informed that if the net asset value of their Ordinary Shares is equal to or below €0.-, they may not recover their Commitment (including in case of compulsory redemption if the limited shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor).

Any investor or Existing Shareholder wishing to increase its Commitment (as these terms are defined in the Memorandum) failing either (i) to subscribe for Ordinary Shares on the relevant Subscription Day and pay therefore as requested by the General Partner, in accordance with its subscription agreement with the Company, or (ii) to pay the sums requested by the General Partner on a Drawdown Date (as these terms are defined in the Memorandum) in respect of its Commitment, may qualify as a "Defaulting Shareholder" at the discretion of the General Partner and in accordance with the terms of its subscription agreement with the Company.

The General Partner may, at its sole discretion, waive or permit the cure of the condition causing such default, subject to such conditions upon which the General Partner and such Defaulting Shareholder may agree.

If the General Partner waives the condition causing the default or allows the cure of the default, the portion of Unfunded Commitments (as these terms are defined in the Memorandum) of the Defaulting Shareholder due on the relevant Drawdown Date, respectively the amount due on the Ordinary Shares for which the Defaulting Shareholder defaulted, may, at the discretion of the General Partner, be subject to interest (the "Default Interest") without further notice at an interest rate as mentioned in the Memorandum. The Default Interest shall be calculated on the basis of the actual number of days elapsed between the relevant Subscription Day / Drawdown Date (inclusive) and the relevant date (exclusive) on which the default has been cured.

The Defaulting Shareholder shall, unless the default has been cured and accepted by the General Partner, not be allowed to make any additional subscription and/or payment with respect to a subsequent Closing or receive any dividend or distribution from the Company with respect to the Default Shares (as defined below).

Unless the default has been cured and accepted by the General Partner, all the Ordinary Shares registered in the name of the Defaulting Shareholder will automatically become default Shares (the "Default Shares"), unless the General Partner otherwise decides at its discretion. Furthermore, unless the General Partner otherwise decides at its discretion, Default Shares have their voting rights automatically suspended and do not carry any rights to dividends or distribution until the final distribution upon liquidation of the Company and the Defaulting Shareholder shall, at such time, receive, upon liquidation (provided sufficient proceeds are available for distribution) a percentage figure of the liquidation proceeds corresponding to its Funded Commitments (as these terms are defined in the Memorandum) less the Default Interest (at the discretion of the General Partner) and any administrative or other charges as levied by the Company related to the additional burden of special administration of his default account.

The Company may furthermore bring a legal action against the Defaulting Shareholder based on breach of its subscription agreement with the Company.

Limited shareholders may be delivered an additional Drawdown Notice to make up any shortfall of a Defaulting Shareholder (not to exceed each limited shareholder's Outstanding Commitment - as these terms are defined in the Memorandum) and, following the prior approval of the General Partner, new limited shareholders may be admitted to the Company for the purpose of offsetting the default in place of the Defaulting Shareholder.

The General Partner may demand the Defaulting Shareholder to transfer its Commitment at the lowest price between (i) a price equal to fifty percent (50%) of the Net Asset Value (as defined below) of the relevant Shares and (ii) a price equal to fifty percent (50%) of the par value of the relevant Shares (it being understood that this will be, as the case may be, on a pro rata basis to the Defaulting Shareholder's Funded Commitment) to any non-Defaulting Shareholder consenting thereto and which will undertake to pay (i) for the Default Shares (on a pro rata basis to the Funded Commitment as mentioned above), (ii) for the Unfunded Commitment of the Defaulting Shareholder as well as (iii) for the amount of the Outstanding Commitment of the Defaulting Shareholder. If several non-Defaulting Shareholders are concerned, allocation will be made on a pro-rata basis to their respective Commitment.

In case no shareholder would undertake the foregoing, the General Partner may request the Defaulting Shareholder to transfer, at the lowest price of the two options mentioned above, its Commitment to any third party qualifying as an Eligible Investor, as accepted by the General Partner and which will undertake to pay either (i) for the Default Shares (on a pro rata basis to the Funded Commitment as mentioned above), (ii) for the Unfunded Commitment of the Defaulting Shareholder as well as for the amount of the Outstanding Commitment of the Defaulting Shareholder.

Upon a prior notice as mentioned in the Memorandum, the General Partner may also, depending on the circumstances, decide that it will undertake these Commitments (in which case it will be also a limited shareholder and shall, to such extent, be treated in all aspects as a limited shareholder) and/or that the dividends received on the Default Shares may be reinvested.

The General Partner may also decide that the Company redeems the relevant Default Shares at the lowest price between (i) a price equal to fifty percent (50%) of their Net Asset Value and (ii) a price equal to fifty percent (50%) of the par value of the shares (it being understood that this will be, as the case may be, on a pro rata basis to the Defaulting Shareholder's Funded Commitment).

Art. 10. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the shareholders may not be accepted by the Company.

The Company however may redeem Ordinary Shares in a Sub-Fund whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company or in order to repay shareholders a portion of their Funded Commitment, in accordance with the term of the Memorandum.

Ordinary Shares may be redeemed on a pro-rata basis from all existing shareholders, for example (i) in order to distribute to the shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to Article 22 herein, (ii) if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the General Partner to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner or, (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation, or for any other reason as set forth in the Memorandum.

Ordinary Shares redeemed may be cancelled at the discretion of the General Partner.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum.

In addition thereto, Ordinary Shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Ordinary Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company as may be required by Luxembourg regulatory practice. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee, as further detailed in the Memorandum.

Limited shareholders are informed that if the net asset value of their Ordinary Shares is equal to or below €0.-, they may not recover their Funded Commitment (including in case of compulsory redemption if the limited shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor).

In any event, no redemption may be made if, as a result, the subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), would fall below one million euro (EUR 1,000,000.-).

Art. 11. Conversion of Shares. Unless otherwise determined by the General Partner for a (certain) Sub-Fund(s), respectively Classes of Shares within a (certain) Sub-Fund(s), shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their Shares of one Sub-Fund, respectively one Class of Shares, into Shares of another Sub-Fund, respectively Class of Shares within the same or another Sub-Fund.

Art. 12. Determination of the Net Asset Value.

A. The net asset value of each Class of Shares (the "Net Asset Value") within each Sub-Fund will be determined under the responsibility of the General Partner, by the Administrative Agent in the relevant reference currency of the relevant Class of Shares within a Sub-Fund (if different from those of such Sub-Fund) as of each Valuation Date. For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided by third parties, including the investment advisor.

The Net Asset Value per Class is equal, on any Valuation Date, to the difference between the value of the gross assets of a Sub-Fund attributable to a Class and the value of the liabilities of such Sub-Fund attributable to such Class.

The Net Asset Value per Share of that Class on a Valuation Date equals the Net Asset Value of that Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Date.

The Net Asset Value of a Sub-Fund is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

B. The value of the assets of a Sub-Fund shall be determined as follows:

I. General:

(1) units or shares of undertakings for collective investment, and as well as the units of private equity undertakings for collective investment funds, will be valued on the basis of the nearest available net asset value to the relevant Valuation Date, unless the General Partner considers that such price is not representative, then the relevant assets of the Sub-Fund shall be determined by the General Partner on the basis of their fair value estimated prudently and in good faith;

(2) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(3) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known closing price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the General Partner with good faith;

(4) investments in private equity-type securities other than the securities mentioned above shall be valued according to the following principle: the General Partner shall take into account the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA);

(5) the value of any other assets will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the fair value thereof determined prudently and in good faith by the General Partner.

II. Financial derivative instruments used for currency or interest rate hedging purposes:

(6) the liquidating value of futures, forwards and options contracts not traded on any stock exchange or dealt on any other organized market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established in good faith by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forwards and options contracts traded on any stock exchange or dealt on any other organized market shall be based upon the last available sale prices of these contracts on stock exchanges and on which the particular futures,

forwards or options contracts are traded on behalf of the Company for a Sub-Fund; provided that if a futures, forwards or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

(7) interest rate swaps will be valued on the basis of their market value established by reference to the applicable interest rate curve;

(8) credit default swaps and total return swaps will be valued at fair value under procedures approved by the General Partner. As these swaps are not exchange-traded, but are private contracts into which the General Partner and a swap counterparty enter, the data inputs for valuation models are usually established by reference to active markets. However it is possible that such market data will not be available for credit default swaps and total return swaps near the relevant Valuation Date. Where such market inputs are not available, quoted market data for similar instruments (e.g. a different underlying instrument for the same or a similar reference entity) will be used provided that appropriate adjustments be made to reflect any differences between the credit default swaps and total return swaps being valued and the similar financial instrument for which a price is available. Market input data and prices may be sourced from exchanges, a broker, an external pricing agency or a counterparty.

If no such market input data is available, credit default swaps and total return swaps will be valued at their fair value pursuant to a valuation method adopted by the General Partner which shall be a valuation method widely accepted as good market practice (i.e. used by active participants on setting prices in the market place or which has demonstrated to provide reliable estimate of market prices) provided that adjustments that the General Partner may deem fair and reasonable be made.

All other swaps, will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

III. The General Partner may in its discretion, permit some other methods of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of a Sub-Fund. The valuation methods used shall apply in a consistent manner, notwithstanding the foregoing possibility.

C. The General Partner may establish one or several Classes of Shares within each relevant Sub-Fund within the Company in the following manner:

a) if several Classes of Shares refer to a specific Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-Fund provided however that, within a Sub-Fund, the General Partner is empowered to define Classes of Shares so as to correspond to such features as may be determined by the General Partner from time to time in compliance with applicable law and as will be described in the Memorandum;

b) within a Sub-Fund, the proceeds to be received from the issue of Shares of a relevant Class shall be applied in the books of the Company to the relevant Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of this Sub-Fund attributable to the Class of Shares to be issued;

c) the assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the Class(es) of Share (s) issued in respect of the Shares of this Sub-Fund subject to the provisions here above under (a);

d) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class of Shares;

e) in the case where any asset, liability, cost or expense of the Company or of a Sub-Fund cannot be considered as being attributable to a Sub-Fund or a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to all Sub-Funds or all the Classes of Shares pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith;

f) upon the payment of distributions to the shareholders of any Class of Shares, the Net Asset Value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions;

g) the Company constitutes one single legal entity. With regard to third parties, and particularly to creditors of the Company, each Sub-Fund will be exclusively liable of all the commitments granted to that Sub-Fund.

Art. 13. Temporary Suspension of the Determination of the Net Asset Value. With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed by the Company, at least once a year at a frequency determined by the General Partner, such date being referred to herein as the "Valuation Date".

The Company may, within a Sub-Fund, suspend temporarily the determination of the Net Asset Value per Share of a determined Class of Shares during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by a Sub-Fund would be impracticable;

b) any breakdown in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price;

c) any period when the net asset value calculation of the undertakings for collective investment in which a Sub-Fund has invested has been suspended;

d) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of a Sub-Fund is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

e) any period when the prices or values of any relevant investments owned by a Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; and

f) the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company or a Sub-Fund or during the publication of a notice to shareholders informing them of the decision of the General Partner to wind-up a Sub-Fund.

Art. 14. General Partner. The Company shall be managed by Sustainable Development Fund GP, S.à r.l. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the "General Partner").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 15. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents, in compliance with the applicable law. The General Partner may enter into agreements, under its responsibility, with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 16. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

In compliance with usual banking practices, the Custodian may, under its responsibility, entrust part or all of the assets that are placed under its custody to other banking institutions or financial intermediaries duly authorized, which shall be selected prudently and in good faith.

If the Custodian desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Custodian is replaced, which must happen within such period of two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof. In any case successor custodian must be appointed within two months after such termination.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; until it is replaced, the foregoing provisions under the third paragraph of this Article shall apply;

b) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

c) where the Luxembourg supervisory authority withdraws its authorization of the Company or the Custodian.

Furthermore, the duties of the Custodian shall cease without prior notice in the case as provided for in the relevant custodian agreement.

Art. 19. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the present articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the share capital present or represented and voting at the meeting and (iii) the consent of the General Partner, in accordance with the applicable law.

Notwithstanding the provisions above, any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of rejecting the SICAR status pursuant to the 2004 Law shall be passed with the unanimous approval of all shareholders.

The general meeting of shareholders shall adopt and ratify any measures affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties only with the approval of the General Partner.

The general meeting of shareholders shall meet when convened by the General Partner in accordance with applicable law. It may also be called upon the request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the share capital.

The annual general meeting of shareholders shall be held on June 20, at 10.30 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all shareholders are present or represented and voting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

Each Share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a manager of the General Partner. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Art. 19 bis. General Meetings of Shareholders of a Sub-Fund or a Class of Shares. The shareholders of the Class(es) of Share(s) issued within a Sub-Fund may hold, at any moment, general meetings to decide on any matters exclusively relating to this Sub-Fund.

Furthermore the shareholders of a Class of Shares may hold, at any moment, general meetings to decide on any matters exclusively relating to this specific Class.

Provisions of Article 19, paragraphs 4, 5, 8, 9 and 10 apply the same way to such general meetings.

Unless otherwise provided by law or by the present articles of incorporation, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or a Class of Shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented and voting.

Art. 20. Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on 1st January each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 21. Annual Report. The Company shall publish one annual audited report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 22. Distributions. The right to dividends or distribution with respect to each Class of Shares are determined by the General Partner and further described in the Memorandum.

Distributions shall be made in cash or in kind, at the discretion of the General Partner, i.e., by means of dividends, return of share premium (if any), or, as the case may be, by the redemption of Shares, as further described in the Memorandum.

In any event, no distribution may be made if, as a result, the subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), would fall below one million euro (EUR 1,000,000.-).

Art. 23. Liquidation. The Company is existing for an unlimited period.

The General Partner may, at any time, convene a general meeting of shareholders in order to resolve upon the liquidation of the Company. Such resolution may only be passed subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

Liquidation of the Company

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which may be the General Partner) as appointed by the general meeting of shareholders having decided the liquidation of the Company and which shall determine its/their powers and remuneration.

Cash assets which have not been claimed by shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty years, they may be forfeited.

Liquidation of a Sub-Fund

If, for any reason, the value of the total net assets in a Sub-Fund or the net assets of a Class of Shares within a Sub-Fund does not reach or falls below an amount (as mentioned in the Memorandum) considered by the General Partner as being the minimum threshold for the Sub-Fund respectively the Class of Shares to function in an efficient economic manner, or, in the case of a significant change in the political, economic or monetary situation or in order to proceed to an economic rationalisation or each time the interest of the shareholders of this same Sub-Fund or of this same Class of Shares requires it, the General Partner may decide, in the best interest of the relevant shareholders to close one or several Sub-Funds or Class(es) of Shares in the best interest of the shareholders and to proceed to the forced redemption of all the Shares of the relevant Class(es) of Shares, at the price as determined by the General Partner. The General Partner will send a written notice to the shareholders of the relevant Sub-Fund(s) of the relevant Class(es) of Shares before the effective forced redemption date. This notice will mention the reasons motivating this redemption as well as the procedures applicable to it.

The assets which would not have been distributed to their beneficiaries upon the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months after this redemption; after this period, the assets will be wired to the Caisse de Consignation in the name of the beneficiaries.

All redeemed Shares may be cancelled.

In the same circumstances as those described under the first paragraph of this section, the General Partner may decide to contribute the assets of a Sub-Fund to those of another Sub-Fund and rename the Shares of the relevant Class as Shares of another Class (after a division or a consolidation, if necessary, and the payment of all amount corresponding to a fraction of Shares owed to the shareholders). The General Partner will inform the relevant shareholders of the relevant decision as described here above under the first paragraph (the publication will mention, moreover, the characteristics of the new Sub-Fund) in accordance with applicable laws and regulations.

Art. 24. Independent Auditor. The Company shall maintain at all times as its independent auditor a firm of independent reputable public accountants appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law, as such laws have been or may be amended from time to time."

There being no further business on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed at 5.15 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf et le douzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée Générale") de Diversified Ventures, S.C.A., SICAR (la "SICAR"), une société en commandite par actions ayant son siège social à Luxembourg, qualifiée de société d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, avec un capital fixe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 12 mai 2007 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.967.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 17.00 heures, sous la présidence de Monsieur Julien Courbis, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

115452

Agenda:

1. Changement de la dénomination sociale de la SICAR en "Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR".
2. Changement de la durée de la SICAR en une durée illimitée.
3. Transfert du siège social de la SICAR à Munsbach, au Grand-Duché de Luxembourg.
4. Introduction de la possibilité pour la SICAR de créer plusieurs compartiments par l'adoption d'une structure multi-compartiments.
5. Modification des statuts de la SICAR, en la forme telle que disponible au siège social de la SICAR pour refléter, en particulier ce qui précède ainsi que le changement de dénomination sociale de l'associé gérant commandité de la SICAR en "Sustainable Development Fund GP, S.à r.l.".
6. Divers.

II. le nom des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'Actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été signées "ne varietur" par les comparants;

III. d'après la liste de présence, sur l'unique (1) Action d'Associé Gérant Commandité et trois cent neuf (309) Actions Ordinaires, une (1) Action d'Associé Gérant Commandité et trois cent neuf (309) Actions Ordinaires sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale;

IV. le quorum requis par l'article 19 des statuts de la SICAR pour les points 1 à 5 de l'ordre du jour est d'au moins 50% du capital social souscrit de la SICAR à la première convocation et les résolutions sur ces points de l'ordre du jour doivent être prises à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés et votant à l'Assemblée Générale ainsi que le consentement de l'associé gérant commandité de la SICAR;

V. les actionnaires reconnaissent avoir reçu notification de la date ainsi que de l'agenda de l'Assemblée Générale et se considérant comme étant dûment convoqués, renoncent de ce fait à l'envoi d'une lettre de convocation;

VI. la présente Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

L'Assemblée Générale, a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la SICAR en "Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR".

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la durée de la SICAR en une durée illimitée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la SICAR à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire la possibilité pour la SICAR de créer plusieurs compartiments par l'adoption d'une structure multi-compartiments.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la SICAR en la forme telle que suit pour refléter, en particulier:

- le changement de dénomination sociale de la SICAR en "Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR";
- le changement de dénomination sociale de l'associé gérant commandité de la SICAR en "Sustainable Development Fund GP, S.à r.l.";
- le changement de la durée de la SICAR en une durée illimitée;
- le transfert du siège social de la SICAR à Munsbach, au Grand-Duché de Luxembourg;
- l'introduction de la possibilité pour la SICAR de créer plusieurs compartiments par l'adoption d'une structure multi-compartiments;

« **Art. 1^{er} . Nom.** Il existe par les présents statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions de la société créées à l'avenir (les "Actions"), une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital fixe, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de "SUSTAINABLE DEVELOPMENT FUND, S.C.A., SICAR" (la "Société").

La Société est soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la "Loi de 2004").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. En tout état de cause, la Société peut être liquidée sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires et de l'Associé Commandité, conformément aux dispositions de l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1^{er} de la Loi de 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tous autres avoirs autorisés par la loi et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 5. Responsabilité. L'Associé Commandité est solidairement et indéfiniment responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Détermination des Objectifs et des Politiques d'Investissement. L'Associé Commandité devra déterminer les objectifs et les politiques d'investissement de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société y relatives, tels que déterminés dans le prospectus de la Société (le "Prospectus"), conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Art. 7. Capital Social.

(a) La devise de référence de la Société est l'Euro. Le capital social souscrit de la Société est représenté par des Actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Le capital social minimum de la Société, augmenté éventuellement par une prime d'émission, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que SICAR de droit luxembourgeois, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

(b) Le capital social souscrit de la Société est représenté par les deux classes d'actions (les "Classes d'Actions") suivantes:

(i) "Action d'Associé Commandité": Action souscrite par l'Associé Commandité, comme actionnaire gérant commandité de la Société;

(ii) "Actions Ordinaires": Actions souscrites par les associés commanditaires, tel que précisé dans le Prospectus.

Les Classes d'Actions pourront être, à la discrétion de l'Associé Commandité, d'une ou plusieurs série(s) dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par l'Associé Commandité et détaillés dans le Prospectus.

(c) L'Associé Commandité peut créer des Classes d'Actions Ordinaires supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et de la Loi de 2004.

(d) L'Associé Commandité peut établir un ensemble regroupant les actifs et les organiser en compartiments (individuellement un "Compartiment" et collectivement des "Compartiments") au sens de l'article 3 de la Loi de 2004 correspondant à une Classe d'Actions ou à plusieurs Classes d'Actions tel que décrit à l'Article 12 ci-après. En ce qui concerne les relations entre actionnaires, chaque ensemble d'actifs sera investi dans l'intérêt exclusif de chaque Classe d'Actions. La Société constitue une seule entité légale. Cependant, vis-à-vis des tiers, et plus particulièrement des créanciers de la Société, chaque Compartiment est exclusivement responsable de tous les engagements accordés à ce même Compartiment.

L'Associé Commandité peut créer chaque Compartiment pour une période illimitée ou limitée. Dans le dernier cas, l'Associé Commandé sera autorisé à prolonger la durée du Compartiment une ou plusieurs fois au terme du Compartiment. Au terme du Compartiment, la Société procédera au rachat de toutes les Actions des Classes d'Actions concernées conformément à l'Article 10 ci-dessous, malgré les dispositions de l'Article 23 ci-dessous. Entre actionnaires, chaque Compartiment est considéré comme une entité distincte.

A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les actionnaires seront notifiés par courrier envoyé aux adresses indiquées au registre des actions nominatives de la Société (le "Registre"). Le Prospectus de la Société fera mention de la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, de son extension.

(e) La Société a un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et trois cent neuf (309) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

(f) L'Associé Commandité est autorisé, conformément à l'article 9 des présents statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'Actions Ordinaires, entièrement ou partiellement libérées, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel pour les Actions Ordinaires à émettre.

(g) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-), constitué d'un nombre total d'une (1) Action d'Associé Commandité et d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.499.999) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces statuts, ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, augmenter ou réduire le capital social autorisé conformément à cet Article, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Commandité.

(h) Le capital social souscrit ou le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires et de l'Associé Commandité adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.

Art. 8. Actions.

(a) Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Eligibles, à savoir, conformément à l'Article 2 de la Loi de 2004, tout investisseur institutionnel, investisseur professionnel ou investisseur expérimenté qualifié d'investisseur averti qui remplit les conditions suivantes:

- il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti,

et

- il investit un minimum de €125.000,- dans la Société, ou

- il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Cette restriction n'est pas applicable aux gérants ainsi que tout autre personne impliquée dans la gestion de la Société.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

L'inscription du nom de l'actionnaire au Registre démontre son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Des certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion de l'Associé Commandité et doivent être signés par l'Associé Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit envoyée par télécopie. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis et si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet actionnaire.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le Registre tenu par l'Associé Commandité ou par une entité désignée par la Société à cet effet, sous sa responsabilité, et le Registre renseigne le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, et les références bancaires. A défaut de communication écrite en sens contraire, la Société peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des communications et informations ainsi que les références bancaires y inscrites pour tout paiement.

(c) Les transferts, mises en gage ou les cessions d'Actions seront effectifs par l'inscription du transfert, de la mise en gage ou de la cession à faire dans le Registre sur délivrance à la Société (i) du formulaire de transfert fourni par l'Associé Commandité, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) en cas de transfert, mises en gage ou cession d'Actions Ordinaires, le cas échéant, l'accord préalable écrit de l'Associé Commandité et/ou à un accord écrit de l'acheteur, du gagiste ou du cessionnaire préalable au transfert, à la mise en gage ou à la cession dans lequel il s'engage pleinement et complètement à assumer les obligations restantes du vendeur, du gageur ou du cédant en vertu du contrat de souscription conclu par ce dernier, et, si les certificats d'Actions ont été émis, les certificats d'Actions adéquats et/ou à respecter avec les termes et conditions tels que prévus dans le Prospectus; étant entendu que la Société ne donnera aucun effet à un transfert, une mise en gage ou cession d'Actions Ordinaires à un investisseur qui ne sera pas considéré comme un Investisseur Eligible.

(d) Si un actionnaire peut prouver à la Société, qu'un certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, alors, à sa demande, un double pourra être émis selon les conditions fixées par la Société, d'après les dispositions applicables de la loi. A l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel il sera inscrit qu'il s'agit d'un double, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'Actions détériorés pourront être échangés par des nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats détériorés seront remis à la Société et seront annulés immédiatement. Les coûts d'un duplicata ou pour un nouveau certificat d'Action et toutes dépenses raisonnables supportées par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement, ou en relation avec l'annulation de l'ancien certificat pourront être mis à la charge de l'actionnaire, sur décision de la Société.

(e) Chaque Action (Action d'Associé Commandité et Actions Ordinaires) offre un droit de vote à chaque assemblée d'actionnaires.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s).

Art. 9. Émission d'Actions. L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment, dans les limites de l'Article 7 ci-dessus, un nombre illimité d'Actions Ordinaires dans un Compartiment aux dates ou périodes déterminées par l'Associé Commandité, pendant lesquelles les actionnaires peuvent souscrire /s'engager à souscrire des Actions Ordinaires (chacune un "Closing"), tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Le paiement des Actions concernées sera effectué en totalité ou partiellement le cas échéant, à la discrétion de l'Associé Commandité, lors d'un Jour de Souscription (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus) ou à toute autre date et aux conditions déterminées par l'Associé Commandité telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par l'Associé Commandité et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions de souscription. Ces autres conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

L'Associé Commandité peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, gestionnaire, fondé de pouvoir ou tout autre agent dûment agréé, le pouvoir d'accepter des souscriptions pour de nouvelles Actions et de les délivrer.

Les associés commanditaires sont informés que si la valeur nette d'inventaire de leurs Actions Ordinaires est égale à ou inférieure à €0,- ils pourraient ne pas récupérer leurs Engagements Libérés (y compris, en cas de rachat forcé l'associé commanditaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Eligible).

Tout investisseur ou Actionnaire Existant actuel désireux d'augmenter ses Engagements (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus) en défaut soit (i) de souscrire des Actions Ordinaires lors du Jour de Souscription concerné et de les payer sur demande de l'Associé Commandité, conformément à son contrat de souscription avec la Société, ou (ii) de payer les sommes requises par l'Associé Commandité lors d'une Date d'Appel de Capital (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus) conformément à ses Engagements, peut être qualifié d'"Actionnaire Défaillant" à la discrétion de l'Associé Commandité et conformément aux termes de son contrat de souscription avec la Société.

L'Associé Commandité peut, à sa seule discrétion, lever ou permettre de remédier aux conditions à l'origine d'un tel défaut sous réserve des conditions sur lesquelles l'Associé Commandité et l'Actionnaire Défaillant concerné peuvent convenir.

Si l'Associé Commandité lève la condition causant le défaut ou autorise de remédier au défaut, la part des Engagements appelés mais non libérés ("Unfunded Commitments" (tel que définit dans le Prospectus)) de l'Actionnaire Défaillant dus lors de la Date d'Appel de Capital concernée, respectivement et montant dû pour les Actions Ordinaires pour lesquelles l'Actionnaire Défaillant a fait défaut, peut, à la discrétion de l'Associé Commandité, être soumise à intérêt ("Intérêt de Défaut"), sans autre annonce, à un taux d'intérêt mentionné dans le Prospectus. L'Intérêt de Défaut sera calculé sur la base du nombre réel de jours s'étant écoulés entre le Jour de Souscription / la Date d'Appel de Capital concernée (incluse) et la date concernée (exclue) au cours de laquelle il a été mis fin au défaut.

L'Actionnaire Défaillant ne sera pas autorisé, à moins que le défaut ait été réparé et accepté par l'Associé Commandité, à procéder à d'autres souscriptions et/ou paiement en rapport avec un Closing suivant ou percevoir des dividendes ou distributions de la Société en rapport avec les Actions Défaillantes (tel que définit au-dessous).

A moins que le défaut n'ait été réparé et accepté par l'Associé Commandité, toutes les Actions Ordinaires enregistrées au nom de l'Actionnaire Défaillant deviendront automatiquement des Actions défaillantes (les "Actions Défaillantes"), à moins que l'Associé Commandité n'en ait discrétionnairement décidé autrement. De même, à moins que l'Associé Commandité n'en ait discrétionnairement décidé autrement, les Actions Défaillantes ont leurs droits de vote automatiquement suspendu et n'offrent aucun droit à dividende ou à distribution jusqu'à la dernière distribution lors de la liquidation de la Société et l'Actionnaire Défaillant devra, dès lors, recevoir au moment de la liquidation (sous réserve que des sommes suffisantes sont disponibles pour la distribution) un pourcentage du boni de liquidation correspondant à ses Engagements Libérés ("Funded Commitments") (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus), diminué de l'Intérêt de Défaut (à la discrétion de l'Associé Commandité) et de toutes dépenses administratives ou autres supportées par la Société relativement à la charge supplémentaire que cause la gestion spéciale de son compte en défaut.

La Société peut également agir en justice contre l'Actionnaire Défaillant en se basant sur la violation de son contrat de souscription avec la Société.

Les associés commanditaires peuvent se voir délivrer une notification portant sur une Date d'Appel de Capital supplémentaire afin de compenser l'insuffisance d'un Actionnaire Défaillant (ne devant pas dépasser les Engagements non encore appelés des associés commanditaires ("Outstanding Commitment" - tel que ces termes sont définis dans le Prospectus)) et, suivant l'approbation préalable de l'Associé Commandité, les nouveaux associés commanditaires peuvent être admis par la Société afin de procéder à des contributions à la place de l'Actionnaire Défaillant.

L'Associé Commandité peut exiger que l'Actionnaire Défaillant transfère ses Engagements au plus bas prix entre (i) un prix égal à cinquante pourcent (50%) de la Valeur Nette d'Inventaire (tel que défini ci-dessous) des Actions concernées et (ii) un prix égal à cinquante pourcent (50%) de la valeur nominative des Actions concernées (étant entendu que ce sera, le cas échéant, au prorata des Engagements Libérés de l'Actionnaire Défaillant) à tout Actionnaire non-Défaillant consentant and qui s'engagera à payer (i) pour les Actions Défaillantes (au pro-rata des Engagements Libérés, tel que mentionné ci-dessus), (ii) pour les Engagements appelés mais non libérés de l'Actionnaire Défaillant ainsi que (iii) le montant des Engagements non encore appelés de l'Actionnaire Défaillant. Si plusieurs Actionnaires non-Défaillant sont concernés, l'allocation se fera au pro-rata de leur Engagement respectif.

Si aucun Actionnaire ne s'engage à ce qui précède, l'Associé Commandité peut exiger que l'Actionnaire Défaillant transfère, au plus bas prix des deux options mentionnées ci-dessus, ses Engagements à tout tiers qualifié d'Investisseur Eligible, tel qu'accepté par l'Associé Commandité et qui entreprendra de payer (i) pour les Actions Défaillantes (au pro-rata des Engagements Libérés, tel que mentionné ci-dessus), (ii) les Engagements appelés mais non libérés de l'Actionnaire Défaillant ainsi que (iii) le montant des Engagements non encore appelés de l'Actionnaire Défaillant.

L'Associé Commandité peut également, suivant un préavis tel que mentionné dans le Prospectus, compte tenu des circonstances, décider qu'il assumera ces Engagements (auquel cas il sera également un Associé Commanditaire et devra être traité dans tous les aspects tel qu'un Associé Commanditaire) et/ou que les dividendes reçus sur les Actions Défaillantes pourront être réinvestis.

L'Associé Commandité peut également décider que la Société rachète les Actions Défaillantes concernées au plus bas prix entre (i) un prix égal à cinquante pourcent (50%) de leur Valeur Nette d'Inventaire et (ii) un prix équivalant à cinquante pourcent (50%) de la valeur nominale des actions (étant entendu que, selon le cas, ce sera au prorata des Engagements Libérés de l'Actionnaire Défaillant).

Art. 10. Rachat d'Actions. La Société est une société d'investissement de type fermé, et, par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les actionnaires ne sont pas acceptées par la Société.

La Société peut, néanmoins, procéder au rachat d'Actions Ordinaires dans un Compartiment lorsque l'Associé Commandité considère que le rachat est réalisé dans le meilleur intérêt de la Société ou dans le but de rembourser aux actionnaires une part de leurs capitaux investis, conformément aux dispositions du Prospectus.

Les Actions Ordinaires peuvent être rachetées, au prorata, de tous les actionnaires existants, par exemple (i) dans le but de distribuer aux actionnaires le résultat net issu de la vente d'un actif par la Société, nonobstant toute autre distribution conformément à l'article 22 ci-inclus, (ii) si la valeur des actifs de la Société a chuté à un montant déterminé par l'Associé Commandité comme étant inférieur au niveau minimum permettant à la Société d'être gérée d'une manière économiquement efficiente ou, (iii) si un changement défavorable dans la situation économique ou politique a eu lieu, ou pour toute autre raison prévue dans le Prospectus.

Les Actions Ordinaires rachetées peuvent être annulées à la discrétion de l'Associé Commandité.

Les rachats auront lieu conformément aux principes prévus dans le Prospectus.

En outre, les Actions Ordinaires peuvent être rachetées de manière forcée si un actionnaire cesse d'être, ou est constaté ne pas être un Investisseur Eligible. Ces rachats forcés doivent être faits dans les conditions prévues dans le Prospectus.

La Société aura le droit, si l'Associé Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire y consentant par l'attribution en nature de certificats d'investissement provenant du portefeuille de la Société, d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprise de la Société tel que requis par la pratique réglementaire luxembourgeoise. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire, tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Les associés commanditaires sont informés que si la valeur nette d'inventaire de leurs Actions Ordinaires est égale à ou inférieure à €0,- ils pourraient ne pas récupérer leurs Engagements Libérés (y compris, en cas de rachat forcé l'associé commanditaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Eligible).

En tout état de cause, aucun rachat ne sera opéré si le capital souscrit de la Société, augmenté par une émission d'Action (si tel est le cas), se trouve en dessous d'un million d'euro (€1,000,000,-).

Art. 11. Conversion des Actions. A moins qu'il n'en soit déterminé autrement par l'Associé Commandité pour un (certains) Compartiment(s), respectivement des Classes d'Actions dans un (certain) Compartiment(s), les actionnaires ne sont pas en mesure d'exiger la conversion de la totalité ou d'une partie de leurs Actions d'un Compartiment, respectivement une Classe d'Actions, en Actions d'un autre Compartiment, respectivement d'une Classe d'Actions dans le même ou différent Compartiment.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. A. La valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment sera déterminée sous la responsabilité de l'Associé Commandité par l'agent administratif, dans la devise de référence de la Classe d'Actions dans le Compartiment concerné (si différent de ceux d'un tel Compartiment) de la Société lors de chaque Jour d'Evaluation. Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société,

l'agent administratif et domiciliataire agissant par rapport aux normes de diligence en ce sens, peut lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, intégralement et exclusivement se fier aux estimations fournies par des tiers incluant le conseiller en investissement à moins qu'il n'y ait erreur manifeste ou négligence de sa part.

La Valeur Nette d'Inventaire par Classe d'Actions est égale, au Jour d'Evaluation concerné, à la différence entre la valeur des avoirs bruts du Compartiment attribuable à une Classe d'Actions et la valeur des engagements du Compartiment attribuable à ladite Classe d'Actions.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Classe d'Actions un Jour d'Evaluation donné est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale du Compartiment, ce Jour d'Evaluation, divisée par le nombre total d'Actions en circulation dans ce Compartiment au Jour d'Evaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements.

B. La valeur des actifs du Compartiment est déterminée de la façon suivante:

I Généralités:

(1) les parts ou actions des organismes de placement collectif, ainsi que les parts d'organismes de placement collectif de private equity seront évaluées sur la base de la valeur nette d'inventaire disponible la plus proche du Jour d'Evaluation du Compartiment, à moins que l'Associé Commandité considère qu'un tel prix ne soit pas représentatif, auquel cas les avoirs concernés du Compartiment seront déterminés par l'Associé Commandité sur la base de leurs valeur sur le marché, estimés avec prudence et de bonne foi;

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire coté ou négocié sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix du Closing connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; auquel cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur valeur de marché que l'Associé Commandité estimera de bonne foi;

(4) les investissements dans des valeurs de type private equity, autres que les valeurs mentionnées ci-dessous, seront évalués conformément au principe suivant: l'Associé Commandité prendra en considération les directives et principes relatifs à l'évaluation des sociétés en portefeuille établis par l'Association Européenne du Capital Risque (AECR).

(5) la valeur de tout autre avoir du Compartiment sera déterminée sur la base du prix d'acquisition, incluant tous coûts, commissions et dépenses liés à une telle acquisition ou, si un tel prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur la valeur de marché déterminée prudemment et de bonne foi par l'Associé Commandité.

II Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de devises ou taux d'intérêt de couverture:

(6) la valeur de liquidation des contrats à terme fixe (futures et forwards) et des contrats d'options, qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé, sera leur valeur nette de liquidation, déterminée suivant les politiques établies de bonne foi par l'Associé Commandité, sur une base appliquée de façon continue pour chaque variété de contrats. La valeur de liquidation des contrats à terme fixe (futures et forwards) et des contrats d'option cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un marché organisé devra être basée sur les derniers prix de vente disponibles de ces contrats sur les bourses de valeurs et sur lesquelles les contrats particuliers à terme fixe (futures et forwards) ou les contrats d'options sont négociés pour compte du Compartiment; étant entendu que si un contrat à terme fixe (futures et forwards) ou un contrat d'options ne pouvait pas être liquidé le jour où les avoirs sont déterminés, la base pour déterminer la valeur de liquidation d'un tel contrat devra être la valeur que l'Associé Commandité estimera juste et raisonnable;

(7) les swaps de taux d'intérêt seront évalués sur base de leur valeur de marché établie en référence à la courbe de taux d'intérêt applicable;

(8) les swaps sur défaillance et les swaps de rendement total seront évalués à une valeur juste selon des procédures approuvées par l'Associé Commandité. Dans la mesure où ces swaps ne sont pas cotés mais sont des contrats privés conclus entre l'Associé Commandité et une contrepartie, les données servant de modèles d'évaluation sont généralement établies en référence aux marchés actifs. Cependant, il est possible que de telles données de marché ne soient pas disponibles pour les swaps sur défaillance et les swaps de rendement total aux abords du Jour d'Evaluation applicable. Si de telles données ne sont pas disponibles, des données de marché cotées mentionnées pour des instruments similaires (par exemple, un instrument sous-jacent différent pour une entité de référence identique ou similaire) seront utilisées, étant entendu que des ajustements appropriés seront effectués pour refléter toutes différences entre le swap sur défaillance et les swaps de rendement total évalués et l'instrument financier similaire pour lequel un prix est disponible. Les données et les prix de marché peuvent venir d'échanges, d'un agent de change, d'une agence ou d'une contrepartie.

Si de telles données de marché ne sont pas disponibles, les swaps de défaut de crédit et les swaps de rendement total seront évalués à leur valeur juste conformément à une méthode d'évaluation adoptée par l'Associé Commandité qui devra être une méthode d'évaluation largement acceptée comme une bonne pratique du marché (par exemple, utilisée par des

participants actifs dans le cadre de l'établissement des prix sur le marché ou qui a démontré qu'elle pouvait procurer une estimation sérieuse des prix du marché), étant entendu que des ajustements que l'Associé Commandité estimera justes et raisonnables seront effectués.

Tous les autres swaps seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi conformément à des procédures établies par l'Associé Commandité.

III. L'Associé Commandité peut à sa discrétion autoriser d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette méthode reflète le mieux la juste valeur de n'importe quel actif du Compartiment. La méthode d'évaluation utilisée doit être appliquée de manière consistante, indépendamment des autres possibilités.

C. L'Associé Commandité peut établir une ou plusieurs Classes d'Actions au sein de chaque Compartiment de la Société de la manière suivante:

a) Si plusieurs Classes d'Actions se réfèrent à un Compartiment spécifique, l'actif attribuable à ces Classes doit être communément investi en concordance avec la politique d'investissement du Compartiment en question pourvu que cependant, au sein du Compartiment, l'Associé Commandité ait le pouvoir de définir les Classes d'Actions de manière à correspondre aux caractéristiques telles que déterminées par l'Associé Commandité, de temps à autre, en conformité avec la loi et tel que décrit dans les Prospectus;

b) au sein d'un Compartiment, le produits à recevoir de l'émission des Actions de la Classe en question devront être inscrit dans les comptes de la Société pour le Compartiment concerné, et, le cas échéant, ledit montant augmentera la proportion des actifs nets de ce Compartiment attribuable à la Classe d'Actions à émettre;

c) les actifs, les dettes, salaires et dépenses attribuables à un Compartiment devront être appliqués à la (aux) Classe (s) d'Actions émises au regard des Actions de ce Compartiment sujet aux dispositions ci-dessus au point (a);

d) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, un tel actif dérivé devra être attribuable dans les comptes de la Société à la même Classe de l'actif à partir duquel il a été dérivé et pour toute réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur devra être appliquée à la Classe d'Actions en question;

e) si un actif, une dette, coût ou dépense de la Société ou d'un Compartiment ne peut pas être considéré comme étant attribuable à un Compartiment ou une Classe d'Actions particulière, un tel actif ou telle dette devra être alloué à tous les Compartiments ou toutes les Classes d'Actions au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire ou d'une autre manière telle que déterminée par l'Associé Commandité agissant de bonne foi;

f) au paiement des distributions aux actionnaires d'une Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire d'une telle Classe d'Actions devra être réduite au montant de telles distributions;

g) la Société constitue une seule entité légale. Au regard des tiers, et plus particulièrement aux créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de tous les engagements accordés à ce Compartiment.

Art. 13. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Au regard de chaque Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action doit être calculée de temps en temps par la Société ou un mandataire nommé par la Société, au moins une fois par an avec une fréquence déterminée par l'Associé Commandité, cette date étant la "Date d'Evaluation".

La Société peut, au sein d'un Compartiment, suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Classe d'Actions déterminée pendant:

a) l'existence d'une situation d'urgence à la suite de laquelle il est impossible pour le Compartiment de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

b) une panne des moyens de communication normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché;

c) toute période durant laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire des organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment a investi, a été suspendu;

d) toute période lorsque l'une des principales bourses de valeurs, sur laquelle une part substantielle des investissements d'un Compartiment est cotée ou distribuée, est fermée autrement que pour des congés ordinaires, ou durant laquelle les échanges sont restreints ou suspendus;

e) toute période durant laquelle les prix ou les valeurs de tout investissement appartenant à un Compartiment ne peuvent pas être déterminés de façon rapide et juste; et

f) la période de publication de la lettre de convocation à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de liquider la Société ou un Compartiment ou à la publication de la lettre aux actionnaires les informant de la décision de l'Associé Commandité de liquider un Compartiment.

Art. 14. Associé Commandité. La Société sera gérée par Sustainable Development Fund GP, S.à r.l. (associé gérant commandité), une société constituée sous les lois du Luxembourg (ci-après l'"Associé Commandité").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée; un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et

la majorité requis pour la modification de ces statuts, un remplaçant à l'Associé Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée.

La désignation d'un remplaçant à l'Associé Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité.

Art. 15. Pouvoirs de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion en conformité avec la loi applicable. L'Associé Commandité peut, sous sa responsabilité, conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération supportée par la Société.

Art. 16. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la (les) signature(s) de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout directeur ou collaborateur de l'Associé Commandité agissant comme administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en respectant tel contrat ou telle affaire.

Art. 18. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par la Loi de 2004.

Les valeurs, les espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2004.

En conformité avec les pratiques bancaires, le Dépositaire peut, sous sa responsabilité, confier tout ou partie des actifs qui se trouvent sous sa garde à d'autres institutions bancaires ou intermédiaires financiers dûment agréés lesquels seront choisis de façon prudente et de bonne foi.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, l'Associé Commandité devra faire diligence de trouver un Dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des actionnaires de la Société.

L'Associé Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le dépositaire que si un nouveau Dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire. En tout état de cause, le dépositaire qui succède devra être nommé dans les deux mois de ce terme.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait volontaire du Dépositaire ou de sa révocation par la Société; en attendant son remplacement les dispositions précédentes du troisième paragraphe de cet Article s'appliqueront;
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Les obligations du Dépositaire cesseront sans avis préalable dans le cas prévu dans le contrat de dépôt concerné.

Art. 19. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu, que chaque résolution de l'assemblée générale des actionnaires modifiant les présents statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Commandité.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pourcents du capital social, (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) du capital social présent ou représenté et votant à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité conformément à la loi applicable.

A l'exception des dispositions ci-dessus, toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de rejeter le statut de SICAR conformément à la loi de 2004 devra être approuvée à l'unanimité de tous les actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires devra adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers seulement avec l'approbation de l'Associé Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation par l'Associé Commandité conformément à la loi applicable. Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le 20 juin à 10.30 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et votant et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

Chaque Action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut agir à une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut établir n'importe quelle autre condition à remplir par les actionnaires afin de pouvoir assister à une assemblée d'actionnaires.

Art. 19 bis. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions. Les actionnaires d'une (des) Classe(s) d'Actions émises au sein d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales pour décider des questions exclusivement liées à ce Compartiment.

Les actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales pour décider sur toute question exclusivement liée à cette Classe en particulier.

Les dispositions de l'Article 19, paragraphes 4, 5, 8, 9 et 10 s'appliquent de la même manière pour ces assemblées générales.

A moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant.

Art. 20. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Rapport Annuel. La Société publie un rapport annuel audité dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 22. Distributions. Le droit aux dividendes ou à la distribution pour chaque Classe d'Actions sont déterminés par l'Associé Commandité et décrits dans le Prospectus.

Les distributions devront être faites en espèce ou en nature à la discrétion de l'Associé Commandité, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, éventuellement, par le rachat d'Actions, tel que décrit dans le Prospectus.

En tout état de cause, aucune distribution ne peut être faite si, par conséquent, le capital social souscrit de la Société, augmenté par une prime d'émission (si tel est le cas), se trouve inférieur à €1,000,000.-.

Art. 23. Liquidation. La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'Associé Commandité peut, à tout moment avant le terme ci-dessus, convoquer une assemblée générale des actionnaires afin de décider de liquider la Société. Cette décision ne pourra être adoptée que si les conditions de présence et de majorité requises pour la modification des présents statuts sont réunies.

Liquidation de la Société

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peut être l'Associé Commandité) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la liquidation de la Société et qui déterminera ses/leurs pouvoirs et émoluments.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription de trente ans, les montants consignés ne pourront plus être retirés.

Liquidation d'un Compartiment

Si, le cas échéant, la valeur totale des actifs nets d'un Compartiment ou des actifs nets d'une Classe d'Actions au sein d'un Compartiment n'atteint pas ou se trouve en dessous du montant (tel que mentionné dans le Prospectus) que l'Associé Commandité considère comme étant le seuil minimum du Compartiment respectivement la Classe d'Actions pour fonctionner de manière économiquement rentable, ou, dans le cas d'un changement significatif d'une situation politique, économique ou monétaire ou afin de procéder à une rationalisation économique ou chaque fois qu'il en va de l'intérêt de l'actionnaire de ce même Compartiment ou cette même Classe d'Actions, l'Associé Commandité peut décider, dans le meilleur intérêt des actionnaires, de fermer un ou plusieurs Compartiments ou Classes d'Actions dans le meilleur intérêt des actionnaires et de procéder au rachat forcé de toutes les Actions de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s), au prix déterminé par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité enverra une lettre aux actionnaires du(des) Compartiment(s) concerné(s) de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s) avant la date effective de rachat forcé. Cette lettre mentionnera les raisons motivant un tel rachat ainsi que la procédure applicable à ce dernier.

Les actifs qui n'auront pas été distribués aux bénéficiaires du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après le rachat; après cette période, les actifs seront transmis à la Caisse de Consignation au nom des bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées peuvent être annulées.

Dans des circonstances similaires à celles décrites au premier paragraphe de cette section, l'Associé Commandité peut décider de mettre à contribution les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment et renommer les Actions de ladite Classe comme des Actions d'une autre Classe (après une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'Actions du aux actionnaires). L'Associé Commandité informera les actionnaires concernés de la décision décrite ci-dessus au premier paragraphe (la publication mentionnera, en plus, les caractéristiques du nouveau Compartiment) conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 24. Réviseur Indépendant. La Société doit avoir de façon permanente comme réviseur indépendant une société d'audit indépendante et de bonne réputation ("réviseur d'entreprises agréé"), nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts sont soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées de temps en temps.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 15 minutes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. COURBIS, S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009148120/1101.

(090182010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Hydrega Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.512.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Belize under the denomination of HYDRENGA FINANCIAL S.A., and having its registered office in City of Belize, Belize, incorporated under the laws of Belize by a deed dated May 16th, 2008, registered at the companies register of BELIZE under IBC number 73.607, having its current registered office at Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize City, BELIZE.

The meeting begins, Mr Claude GEIBEN, attorney at law, residing in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Massimo CICCARELLI, vice-director, professionally residing in CH-6900 LUGANO, Corso Elvezia, 14.

The meeting elects as scrutineers Mrs Corinne PETIT-PEYRON, private employee, and Mr Raymond THILL, maître en droit, both residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the steering board that the fifty thousand (50.000) outstanding shares with a par value of one dollar of the United States of America (1.- USD) each, representing all of the shares issued in the capital of the Company of fifty thousand dollars of the United States of America (50,000.- USD) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders represented and the members of the steering board, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The Chairman states that appears to be opportune to envisage the transfer of the registered office of the Company towards Luxembourg and the adoption by the Company of the Luxembourg nationality and submission to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Those operations and procedures are facilitated by the fact that the laws of the Belize do without hindrances permit for the transfer abroad of the registered office of companies previously located in Belize, with the Belize nationality to be abandoned and adoption of the nationality of the country that welcomes the company, without dissolution nor liquidation of the company transferred, with any assets and all liabilities, everything included and nothing excepted.

The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Transfer of the Company's registered office from Belize to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Belize nationality, to a company of Luxembourg nationality;
2. Affixing the address of the registered office in the Grand Duchy of Luxembourg;
3. Adoption of the up-to-date patrimonial statements and approval of the opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg;
4. Change of the currency of the Company's capital in order to convert it from USD into EUROS;
5. Determination of the capital of the Company in the amount of 33.000.- EUR, after change of the currency from USD into EUROS;
6. Adoption of the form of a joint stock company and adoption of new articles of association of the Company in order to bring them in line with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on commercial companies;
7. Appointment of new directors and definition of the term of their mandates;
8. Appointment of a statutory auditor and definition of the term of his mandate
9. Miscellaneous.

After due deliberation on any items of the above agenda, the general meeting passed any of the following resolutions, by separate polls, at unanimity and without any abstention.

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from Belize to the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, by contemporaneous change of the Company's nationality from the Belize nationality to the Luxembourg nationality.

The general meeting decides that such transfer of registered office will take place without any kind of dissolution or winding-up, with all of the Company's assets and liabilities, anything included and nothing excepted, as the Company will remain the registered owner of any of its assets.

Second resolution

The general meeting decides that the registered office of the Company will from today onwards be affixed in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Third resolution

The general meeting decides to adopt an intermediate balance sheet of the Company as of October 31st, 2009, as a closing balance sheet of the Company's operations in Belize, and as an opening balance sheet of any operations of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

The general meeting decides that said financial statements, after signature "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The general meeting decides to change the currency of the Company's capital from dollars of the United States of America into Euros, and by application of the today's official mid-market currency exchange rate, which is 1,50 USD for 1.- EUR the general meeting decides to provisionally set the Company's capital at thirty three thousand euro (33,000.- EUR). The general meeting decides to put the remainder from the USD/EURO conversion, in specie three hundred thirty-three euro and thirty-three cents (333,33 EUR) into a free capital reserve.

Fifth resolution

The general meeting decides to affix the Company's capital at thirty-three thousand euro (33,000.- EUR).

The general meeting acknowledges that the counter-value of fifty thousand dollars of the United States of America (50,000.- USD) has been paid up in the Company's capital while it existed under the laws of Belize. Therefore the meeting explicitly acknowledges that the new capital of thirty-three thousand euro (33,000.- EUR) is fully paid up for that counter-value.

The meeting decides that such capital of thirty-three thousand euro (33.000.- EUR) will be represented by the ten (10) shares issued in the Company's capital. The general meeting decides that such ten (10) shares shall be without par value.

The meeting grants special authority to the new board of directors to register and issue share certificates for any such new shares, by way of corresponding exchange of the fifty thousand shares (50.000) having existed until today and which are invalidated by special decision of the meeting.

Sixth resolution

The meeting decides to adopt for the Company the form of a joint stock company (société anonyme). In order to bring the Company's articles of association in line laws of the Grand Duchy of Luxembourg on commercial companies, the general meeting decides to adopt to follow articles of association, in order that they henceforth govern the Company.

Art. 1. There exists between the appearing parties and anybody becoming the owner of any shares hereinafter created a joint stock company under Luxembourg laws called "HYDRENGA FINANCIAL S.A." société anonyme.

Art. 2. The Company exists for an unlimited term of duration. It may be dissolved by resolution of the general meeting of shareholders, resolving by a majority of votes as requested for a change of the articles of association.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred by decision of the board of directors into any other location within that commune, and by a decision of an extraordinary shareholders meeting resolving as for matters of change of the articles of association into any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg. It may even be transferred abroad, by a simple decision of the board of directors, whenever extraordinary events of military, political, economic or social character impair the normal functioning of the Company at its registered office occur or become imminent, and until disappearance of such events.

Notwithstanding such a transfer abroad, which may be only of temporary character, the nationality of the Company will remain the one of Luxembourg.

Under any other circumstances, the transfer of the registered office abroad, as well as the adoption by the Company of the nationality of a foreign Company, may only be decided upon the unanimous consent of any shareholders and bondholders gathering in an extraordinary and totalitarian general meeting.

The Company may decide its transformation from an anonymous company into a European company (S.E.) under Luxembourg law.

The Company may, by a decision of of the board of directors, create, in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, subsidiaries, secondary establishments, branches, agencies and offices.

Art. 4. The Company mainly has as a corporate object the acquisition, sale, exchange, construction of any real estate, either directly and in its own name, or by intermediation of companies or other Luxembourgish or foreign entities pursuing an identical or similar object. In such latter cases the Company may acquire participations or interests which need not necessarily be of majoritary or determining character as regards their management. In such contexts the Company may evenly grant rentals over its real estate, under any form whatsoever, take up rentals, concede sub-rentals or otherwise enhance their value.

The Company further has as a corporate object to take participations under whatever form it may be, in any commercial, industrial and financial enterprises, in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, the acquisition of any securities and rights by way of participation, contribution, subscription, firm-taking, option, purchase, exchange, negotiation, and any other manner, as well as the acquisition of patents and trademarks, and to grant licenses, the acquisition of movable goods and real estate, their management and the enhancement of their valuation.

It may grant to the enterprises in which it keeps interests, as well as any third persons any support and financial assistance, loans, advances and guarantees, as it may borrow by way of issue of debenture loans, or otherwise undergo indebtedness in order to finance its corporate business.

It may generally effectuate any commercial, industrial, trading, real estate and financial activity, as it may perform any services, in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, as it may accomplish any other transactions in order to fulfill its corporate object.

Art. 5. The Company's capital is set at thirty-three thousand euro (33.000.- EUR) divided into ten (10) shares without par value.

The shares may be issued under registered form or to the bearer, at the option of the shareholder.

The authorised capital is set at four million nine hundred fifty thousand euro (4,950,000.- EUR) which will be represented by one thousand five hundred (1.500) shares without par value each.

The board of directors is authorised for a period of five years beginning the date of publication of the present articles of association, to increase the subscribed capital in one or more tranches within the limits of the authorised capital.

Such capital increases may be subscribed and issued under the form of issue of shares with or without issue premium, to be paid up in cash or by contribution other than cash, such as contributions in kind, securities, claims, by compensation of credits which are certain, liquid and readily mature vis-à-vis the Company.

The board of directors is further explicitly authorised to implement any of such capital increases by the incorporation of free reserves into the Company's capital.

The board of directors may delegate any director, manager, attorney, or any other authorised person, in order to collect subscriptions and receive payment of the shares' price representing the entirety or parts of such capital increases, and to appear before notary in order to formalise such capital increase under any forms as required by law.

Every time the board of directors provides for having such subscribed capital increase authenticated, the present article will be deemed adapted to such capital increase happening.

The authorised capital and the subscribed capital may be increased or reduced by a decision of the shareholders meeting deciding as in cases of change of the articles of association.

The Company may proceed towards the repurchase of its own shares, within the limits and under the conditions as set forth by law.

The Company may exist with one sole shareholder.

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of three members at least. The directors are appointed for a term of duration no exceeding six years. The directors are re-eligible. The board elects among its members a president as it may elect a vice-president.

If upon resignation, death, or any other cause following which the seat of a director appointed by the general meeting becomes vacant, the remaining directors may provisionally appoint somebody else to fill up such vacancy. In such case the general meeting, at its next forthcoming meeting, proceeds towards the final election.

In any cases where the Company has only one shareholder, and if such occurrence is duly acknowledged, the functions of the board of directors may be exercised by one single person, which need not to be shareholder itself.

If a juridical person is appointed director, it is required to appoint a permanent representative entrusted to execute its mission on behalf of the juridical person.

Such representative is set under the same provisos and encounters the same civil responsibility as if it exercised such mission in its own name and for its own account, notwithstanding the joint responsibility of the juridical person which it represents. Such latter may revoke its representative only by contemporaneously appointing its successor.

The designation and the termination of the function of the permanent representative are submitted to the same publicity rules as if it exercised its mission in its own name and for its own account.

The directors, as members of such corporate body, as well as any person entitled to attend the meetings of the board of directors, are bound not to divulge, even after termination of its functions, information of which they learn on the anonymous company and the divulging of which could entail prejudice to the Company's interests, under the exception of any such cases where the unveiling of such information would be admitted by legal or regulatory provisions as applicable to joint stock companies or in the public interest.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to manage the Company's affairs and to accomplish any acts of disposal or administration which are necessary, or simply useful, for the fulfilment of the Company's corporate object, under the exception of such acts which law or the present articles of association reserve to the competency of the general meeting. It may among other things enter into compromises, transact, consent into any waivers or release of surety, against or without payment.

The board of directors may delegate any or part of its powers to run the Company's daily affairs, as well as the representation of the Company regarding such management, to one or more directors, managers, attorneys, or other agents, be they shareholders or non shareholders.

The Company is legally bound, either by the collective signature of two of its directors, or by the individual signature of the person delegated to such effect by the board of directors or, as the case may be, by the signature of the sole director.

Any director may take cognisance of any information which are passed on to the board of directors.

The delegation of powers for the daily management to one member of the board of directors or the granting of special powers to such a member obliges the board of directors to report annually thereon to the ordinary general meeting about the remuneration, emoluments as well as any other advantages allocated to such delegate or to such directors.

Art. 8. Any legal action in court, be it as a plaintiff or as a defendant, will be conducted by the Company itself, represented by its board of directors.

Art. 9. The board of directors gathers as often as the interests of the Company require for it. It is convened for its meetings by its president, and in the latter's absence by its vice-president or two directors.

The board of directors may validly deliberate whenever a majority of its members are present or represented.

Any director may have himself represented at the board of directors' meetings by one of his fellow directors. One director may only represent one of his fellow directors at one time.

The board of directors adopts its decisions at simple majority. In case of a tie the president does not enjoy a casting vote.

In any case of urgency the directors may transmit their votes by way of any written means of telecommunication.

The board of directors may deliberate by means of a videoconference net. The deliberation is set online from the registered office. The minutes of the decisions passed by videoconference are settled at the registered office by the secretary of the board of directors.

It is circulated to any members of the board of directors within fifteen days after the meeting. The directors are sending their approvals or objections to the secretary in writing.

If during a deliberation by videoconference a substantial conflict appears among the members of the board of directors, any director has the right to request for a postponement of such relevant question to a forthcoming meeting which will be held within 30 days in Luxembourg, any directors being present or represented. The first paragraph is then applying.

In the absence of any more restrictive provisions set forth by the internal regulation for the calculation of quorum and majority, are deemed present the directors who are taking part in the meeting by videoconference or means of telecommunication allowing for their identification. Such means must show technical characteristics guaranteeing an effective participation to the meetings of the board of which the deliberations are broadcasted at a continuous basis.

Any meeting held by means of telecommunication at distance is reputed held at the registered office of the Company.

The Company may at its choice establish an internal regulation which is constraining for any directors, and which defines any other complementary measures related to meetings held at distance.

The board of directors may pass resolutions by circular manner. The proposals of the resolutions are in such case transmitted in writing to the members of the board of directors who are going to make their decisions know by return of mail and in writing. The decisions are deemed adopted when passed by a majority of directors having issued a positive vote.

There are minutes drawn up of the decisions of the board of directors. Excerpts of the decisions of the board of directors are delivered certified by the president, and in his absence, by two directors.

Art. 10. The survey of the Company is entrusted to one or more statutory auditors. They are appointed for a term not exceeding six years. They are re-eligible.

Art. 11. The fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Every year on thirty-first of December the books, registries and accounts of the Company are closed. The board of directors establishes a balance sheet and profit and loss accounts, as well as the exhibits to the annual accounts.

Art. 12. The board of directors as well as the statutory auditors have the right to convene the general meetings whenever they deem this to be opportune. They are obliged to convene it in a manner that it be held within a delay of one month, if shareholders representing one tenth of the Company's capital are requiring for this by a request in writing, indicating the agenda.

The convening notices to any general meetings contain the agenda.

The general meeting has the broadest power to make and ratify any acts which are involving the interests of the Company.

One or more shareholders disposing together of minimum ten percent of the subscribed capital may ask for the inscription of any supplemental items onto the agenda of any general meeting. Such request is addressed to the registered office by registered letter five days at least before such meeting is held.

Excerpts of the minutes of general meetings are certified conform by the president of the board of directors, and in his absence by two directors.

Art. 13. The board of directors may subordinate the admission of owners of bearer shares to the prior deposit of their shares; but maximum five full days before the date affixed for the meeting. Any shareholder has the right to vote by himself or by proxy which latter need not be shareholder, any share giving the right to one vote.

Art. 14. The annual general meeting automatically gathers on the 3rd Friday of the month of June at 11.00 o'clock at the registered office or any other location in the commune of the registered office to be designated in the convening notices. If such day is a legal holiday, the meeting gathers the first working day following at the same daytime.

The annual general meeting deliberates on the accounts and management report, and decides on the discharge to the corporate bodies.

It decides on the allocation of profits and the distribution of the net revenues. From the net profits a fraction of five percent (5%) is withdrawn for the formation of the legal reserve; such allocation ceases to be compulsory when the reserve fund attains a tenth of the Company's capital, but it will need to be re-filled up for its entirety whenever it is broken into at whatever time any for whatever reason.

The difference is at the disposal of the general meeting.

The board of directors is authorised to proceed towards the payment of interim dividends under the conditions and following the terms as set forth by law.

Art. 15. For anything not regulated in the present articles of association, the parties submit to the provisions of the law of 10 August 1915 and the laws modifying it." (end of the new articles of association).

Transitory provision

1) The general meeting decides that by way of exception to article 11 of the new articles of association, the new and first fiscal year which commences in Luxembourg the day of this very meeting will end on December 31st, 2010.

2) The general meeting decides that the first annual general meeting shall therefore, by way of exception to article 14 of the new articles of association, be held on the 3rd Friday of May 2011.

Seventh resolution

The general meeting sets the number of directors at three and that of the statutory auditors at one.

The general meeting decides to appoint the following persons as new directors for the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg:

1) Mrs Sandra BORTOLUS, private employee born on July 24th, 1972 in Mont Saint Martin (France), professionally residing in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

2) Mr Claude GEIBEN, attorney at law, born on September 16th, 1971 in Luxembourg-city, professionally residing at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

3) Mrs Gabriele SCHNEIDER, company's director, born on October 31st, 1966 in Birkenfeld/Nahe (Germany), professionally residing in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The General Meeting appoints as Statutory Auditor:

Mr Pierre SCHMIT, economist, born on February 16th, 1964 in Luxembourg-city, professionally residing at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The General Meeting decides that the mandates of all the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par devant Nous M^e Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Belize sous la dénomination HYDRENGA FINANCIAL S.A. qui a son siège social dans la ville de Belize, Belize, et qui a été formée sous les lois du Belize par un acte du 16 mai 2008, enregistrée au registre des sociétés de Belize sous le numéro IBC 73.607.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Claude GEIBEN, avocat, résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, qui prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur le président désigne comme secrétaire de la réunion Monsieur Massimo CICCARELLI, vice-président, résidant professionnellement à CH-6900 LUGANO, 14, Corso Elvezia.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Corinne PETIT-PEYRON, employée privée, et Monsieur Raymond THILL, maître en droit, les deux avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les cinquante mille (50.000) actions actuellement émises par la Société d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,- USD) chacune, représentant l'entièreté des actions émises dans le capital de la Société qui est de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,- USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et qui peu délibérer sur tous les points à son ordre du jour ci-après retranscrit, sans convocations préalables, toutes les personnes présentes ou représentées à cette assemblée ayant consenti de se réunir après examen dudit ordre du jour.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires représentés et les membres du bureau, restera attachée au présent acte, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. Le président expose qu'il apparaît opportun d'envisager le transfert du siège social de la Société vers le Luxembourg et l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise, avec soumission aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces opérations de transfert sont facilitées par le fait que les lois de Belize permettent, sans obstacles, le transfert à

l'étranger de sociétés préalablement domiciliées à Belize, par abandon de la nationalité bélizienne et adoption de la nationalité du pays qui va accueillir la société, sans dissolution ni liquidation de la société transférée, avec tous les actifs et tous les passifs, tout compris et rien excepté.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société du Belize au Grand-Duché de Luxembourg, et changement de la nationalité de la Société, aujourd'hui bélizienne, en la nationalité luxembourgeoise;
2. Fixation de l'adresse du siège social au Grand-Duché de Luxembourg;
3. Adoption de la situation patrimoniale à jour de la Société et approbation du bilan d'ouverture de la Société au Grand Duché de Luxembourg;
4. Changement de la devise d'expression du capital social pour le changer de USD en EUROS;
5. Détermination du montant du capital pour le fixer à 33.000.- EUR, après sa conversion d'USD en EUR;
6. Adoption de la forme d'une société anonyme, et adoption de nouveaux statuts afin de les mettre en concordance avec les lois du Grand Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales;
7. Nomination de nouveaux administrateurs et définition du terme de leur mandat;
8. Nomination d'un commissaire aux comptes et définition du terme de son mandat;
9. Divers.

Et après due délibération sur tous les points à l'ordre du jour ci-dessus, l'assemblée générale a passé par votes séparés, à l'unanimité et sans abstentions, l'ensemble des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de Belize vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, par changement concomitant de la nationalité bélizienne en celle du Luxembourg.

L'assemblée générale décide que ce transfert du siège social aura lieu sans aucune forme de dissolution ni liquidation, avec tous les actifs et passifs de la Société, tout compris et rien excepté, comme la Société restera propriétaire de tous ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que le siège social de la Société sera à partir de maintenant fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter un bilan intermédiaire arrêté au 31 octobre 2009 comme le bilan de clôture des activités de la Société en Belize, et comme bilan d'ouverture de toutes activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale décide que lesdits comptes sociaux, après leur signature "ne varietur" par les parties et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui en même temps auprès des instances en charge de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise d'expression du capital social de dollars des Etats-Unis d'Amérique en Euros, et par application du taux de change moyen officiel d'aujourd'hui, qui est de 1,50 USD pour 1,- EUR l'assemblée générale décide de fixer provisoirement le capital à trente-trois mille euros (33.000,- EUR). L'assemblée générale décide de transférer le surplus de cette conversion USD/EUR, soit le montant de trois cent trente-trois euros et trente-trois cents (333,33 EUR) dans une réserve libre.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital de la Société à trente-trois mille euros (33.000,- EUR).

L'assemblée générale prend acte que la contre-valeur des cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,- USD) a été payée au capital de la Société lorsqu'elle existait sous les lois de Belize. Sur base de ce constat l'assemblée générale constate explicitement que le nouveau capital de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) a été intégralement payé pour cette contre-valeur.

L'assemblée générale décide que ce capital de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) sera représenté par les dix (10) actions actuellement émises et payées au capital.

L'assemblée générale décide que ces dix (10) actions seront sans valeur nominale.

L'assemblée générale décide de conférer pouvoirs spéciaux au conseil d'administration afin d'enregistrer ces nouvelles actions et d'émettre leurs certificats, par voie d'échange correspondent des 50.000 (cinquante mille) actions ayant existé jusqu'à présent, et par une décision spéciale l'assemblée décide d'invalider les anciennes actions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société anonyme. Afin de mettre les statuts en concordance avec les lois du Grand Duché de Luxembourg, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts suivants, qui régleront dorénavant la Société:

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "HYDRENGA FINANCIAL S.A." société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000.- EUR) représenté par dix (10) actions sans désignation d'une valeur nominale

Les actions sont émises sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quatre millions neuf cent cinquante mille euros (4.950.000.- EUR) qui sera représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation d'une valeur nominale chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître pardevant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, le cas échéant.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives." (fin des nouveaux statuts).

Disposition transitoire

1) L'assemblée générale décide que le premier et nouvel exercice social qui commence à la date d'aujourd'hui à Luxembourg, se terminera, par exception aux provisions de l'article 11 des nouveaux statuts, le 31 décembre 2010.

2) L'assemblée générale décide que la première assemblée générale annuelle se tiendra, par exception aux provisions de l'article 14 des nouveaux statuts, le 3^{ème} vendredi du mois de mai 2011.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui du commissaire aux comptes à un.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, née le 24 juillet 1972 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

2) Monsieur Claude GEIBEN, avocat, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg-ville, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

3) Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec résidence professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre SCHMIT, économiste, né le 16 février 1964 à Luxembourg-ville, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée décide que les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes il a été déclaré qu'en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais prévaut.

En foi de quoi Nous, le notaire soussigné a signé le présent acte à Luxembourg-ville, à la date telle que figurant en tête du présent acte.

Le document ayant été lu et traduit aux personnes comparantes, ces dernières ont signé avec Nous notaire, l'original du présent acte

Signé: C. Geiben, M. Ciccarelli, C. Petit-Peyron, r. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50718. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009151056/551.

(090185002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 30 juillet 2009, a décidé de renouveler les mandats des administrateurs A et des administrateurs B, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs A:

Monsieur Valentine BERESFORD, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni,

Monsieur Philip MARTIN, ayant son domicile professionnel à British Land Fund Management Ltd, York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni,

Monsieur Andrew SMITH, ayant son domicile professionnel à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni,

Monsieur Alfonso CUESTA, ayant son domicile professionnel à British Land European Fund Management, Calle Pinar, 7 - 2^{ème} étage, 28006 Madrid, Spain,

Monsieur Andrew Marc JONES, ayant son domicile professionnel à British Land Fund Management Ltd, York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni,

Administrateurs B:

Monsieur Jorge PEREZ LOZANO, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Monsieur Robert Jan SCHOL, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Madame Polyxeni KOTOULA, ayant son domicile professionnel à TMF Management Luxembourg S.A., 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Madame Coralie VILLAUME, ayant son domicile professionnel à Pillarlux Holdings S.A., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Monsieur William GILSON; ayant son domicile professionnel à Aviva Funds S.A., 34, avenue de la Liberté, 4^{ème} étage, L-1930 Luxembourg.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG Audit, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Référence de publication: 2009147193/37.

(090178284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Sun Flare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.093.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2009147186/23.

(090178088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

IEE Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.853.

EXTRAIT

En date du 17 Novembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé d'approuver, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Franck Legoux, né à Paris (France) le 9 décembre 1976 et résidant au 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16 (France) en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IEE Holding 1 S.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009147270/16.

(090178186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Europ Business Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 91.802.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146721/11.

(090177520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Amidar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 103.252.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009146722/11.

(090177519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.234.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de Hubbell Incorporated ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146717/11.

(090177532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Transocean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.025.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2005 de Transocean Investgments S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009146716/11.

(090177535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Transman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 77.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146714/10.

(090177538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Porta Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 63.060.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146715/10.

(090178056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

SGBT Capital Markets SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 127.618.

Le bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGBT CAPITAL MARKETS S.A.

Société Anonyme

Jean-Patrick TRAN-PHAT

Administrateur

Référence de publication: 2009146719/13.

(090177524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Mawig s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7324 Mullendorf, 30, rue de Hunsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.458.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. WIRTZ.

Référence de publication: 2009146713/10.

(090178053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gemplus International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009146732/11.

(090177516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Covam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.602.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146733/10.

(090177512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Covam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.602.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146734/10.

(090177510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Société Financière et Economique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.600.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146736/10.

(090177509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Investum S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gudmundur Arnason

Manager

Référence de publication: 2009146712/12.

(090177540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Technopol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 38.254.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146706/10.

(090178048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Exklusiv Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.425.

Les comptes annuels au 30. Juni 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Exklusiv Portfolio SICAV

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2009146703/12.

(090177552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Ludorf Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 43, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 107.509.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146710/10.

(090178052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis UK XL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009146742/14.

(090177736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Motopol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 112.555.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146708/10.

(090178051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Oranje Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.567.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146704/10.

(090178046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Euterpe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 99.335.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146696/10.

(090178064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Peppermint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.039.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 12 novembre 2009

Il ressort des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société:

- que Monsieur Robert Daussun a démissionné de son mandat d'Administrateur de Catégorie A avec effet immédiat;
- que la société Kilterry S.A.S. société par actions simplifiées, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro RCS 449 162 171 et ayant son siège social au 148, Rue de l'Université, F-75007 Paris et ayant pour représentant permanent Monsieur Thomas Boulman, né le 29 juillet 1971 à Nogent-sur-Marne (France) et résidant professionnellement au 148, Rue de l'Université, F-75007 Paris, est nommée Administrateur de Catégorie A en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.
- que la société François IV Holding S.A.S., société par actions simplifiées, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro RCS 433 121 340 et ayant son siège social au 148, Rue de l'Université, F-75007 Paris et ayant pour représentant permanent Monsieur Robert Daussun, né le 7 mai 1953 à Alger (Algérie), et résidant professionnellement au 148, Rue de l'Université, F-75007 Paris, est nommée nouvel Administrateur de Catégorie A. Son mandat prendra fin à l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié conforme,

Pour PEPPERMINT HOLDING S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009147138/24.

(090177658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

HCP Health Care Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.687.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 avril 2009 que:

1. La démission de deux administrateurs, Messieurs Bruno BEERNAERTS et Alain LAM est acceptée et il est décidé de pourvoir à leur remplacement en procédant à la nomination des personnes suivantes:

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), fiscaliste, demeurant professionnellement au 12, Rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg,
- Monsieur Benoit BAUDUIN, bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au numéro 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Ces derniers reprendront les mandats de leurs prédécesseurs, qui arriveront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147123/21.

(090177929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Coiltrans, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 27.887.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009146699/9.

(090178082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis UK XL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009146744/14.

(090177741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis UK XXXVII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009146745/14.

(090177746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Cloos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 6.593.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juillet 2009

L'assemblée générale ordinaire de CLOOS S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont réélus Administrateurs pour une durée de 1 année:

- Monsieur Félix (Boy) CLOOS, Vice-Président, né le 30.10.1928 à Dudelange, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, Square Emile Mayrisch.

- Monsieur Claude SOUMER, Président, né le 09.11.1959 à Dudelange, demeurant à L-8386 KOERICH, Fockemillen.

- Monsieur Franz-Joseph BAUSCHERT, Administrateur, né le 06.02.1956 à Ayl, demeurant à D-54441 Ayl, Wiesenweg 22.

- Monsieur François WINANDY, Administrateur, né le 15.05.1949 à Luxembourg, demeurant à L-2231 Luxembourg, 14, rue Tony Neumann.

- Madame Nadine SOUMER-CLOOS, Administrateur, née le 23.02.1959 à Dudelange, demeurant à L-8386 KOERICH, Fockemillen.

Est réélu Administrateur Délégué pour la même période:

Monsieur Claude SOUMER, né le 09.11.1959 à Dudelange, demeurant à L-8386 KOERICH, Fockemillen.

Est réélu Réviseur d'Entreprise pour une durée de 1 année la société:

- FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L. avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009147148/26.

(090178182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.918.063,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009146969/13.

(090177759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009146966/13.

(090177644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Agence Uelzecht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 28, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 87.635.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société AGENCE UELZECHT S.A. qui s'est tenue en date du 18 juin 2009 que:

- La société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., en abrégé AMG G.m.b.H., sis L-1532 Luxembourg, 24, Rue de la Fontaine, N° RCS: 145 584, est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION S.c, F.O.R.I.G., établie au L-1219 Luxembourg, 11, Rue Beaumont, N° RCS: E 2203, révoquée;

- Les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Madame Astrid Freis-Thinnes, née le 27 octobre 1959 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), et demeurant F-57390 Audin le Tiche, 8, Rue Paul l'Ancrenon, sont prolongés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert Freis, né le 14 juillet 1957 à Redange/Moselle, (Luxembourg), et demeurant F-57390 Audin le Tiche, 8, Rue Paul l'Ancrenon, est prolongé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Steve Freis, né le 14 juillet 1957 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), et demeurant F-57390 Audin le Tiche, 8, Rue Paul l'Ancrenon, est prolongé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2009147154/28.

(090178069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 111.300.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56681 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009146977/12.

(090177950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Jetflight Executive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 140.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009146976/13.

(090177936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Vistra Fund Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.021.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56635 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009146974/12.

(090177896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Mondis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, place des Villes Jumelées.

R.C.S. Luxembourg B 133.388.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2009

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 12 janvier 2009 que:

L'assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif au 01 janvier 2009, le siège social de la Société sise 1 rue Michel Rodange, L-5652 Mondorf-les-Bains à L-5627 MONDORF-LES-BAINS, 2, place des villes jumelées.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009147006/17.

(090177892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 28.590.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration datées du 23 octobre 2009

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel PESCHEUX de son mandat d'Administrateur en date du 1^{er} octobre 2009.

Le Conseil coopte à effet immédiat Monsieur Philippe NARZUL, domicilié en France au 14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon F-72030 LE MANS, comme administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Michel PESCHEUX. Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour la société Covéa Lux

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009147141/17.

(090177499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Excellencia Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 26, rue des Sources.
R.C.S. Luxembourg B 147.861.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56655 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009146978/12.

(090177956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Turkey MENA Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.488.

—
Par résolutions signées en date du 25 septembre 2009, l'associé unique de la Société a décidé:

- de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Messieurs Paul Devonshire et Thomas Hoeller, tous deux gérants de la Société, ayant leur adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

- de nommer comme gérants ("managers") de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée:

* M. Michael Gontar, Vice-Président/Business Professional, né le 25 janvier 1982 à St. Petersburg (Russie),

* M. Robert W. Toan, Managing Director/Business Professional, né le 8 juin 1943 à New York (USA),

ayant tous deux leur adresse professionnelle chez Wafra Investment Advisory Group, Inc. au 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (USA),

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- M. Dirk Ruppert;

- M. Rachid Ouaïch;

- M. Michael Gontar; et

- M. Robert W. Toan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2009147275/25.

(090177437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Turkey MENA Properties Nisantasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.486.

Par résolutions signées en date du 25 septembre 2009, l'associé unique de la Société a décidé:

- de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de gérant de Messieurs Paul Devonshire et Thomas Hoeller, tous deux gérants de la Société, ayant leur adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et
- de nommer comme gérants ("managers") de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée:

* M. Michael Gontar, Vice-Président/Business Professional, né le 25 janvier 1982 à St. Petersburg (Russie),

* M. Robert W. Toan, Managing Director/Business Professional, né le 8 juin 1943 à New York (USA),

ayant tous deux leur adresse professionnelle chez Wafra Investment Advisory Group, Inc. au 345 Park Avenue, New York, NY 10154-0101 (USA),

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- M. Dirk Ruppert;
- M. Rachid Ouâich;
- M. Michael Gontar; et
- M. Robert W. Toan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2009147281/25.

(090177441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Kalan Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.833.

Transfert de parts

Il résulte d'un transfert de parts intervenu le 22 octobre 2009 que le capital social de la Société se répartit, à partir de cette date, comme suit:

- Monsieur Thomas REILLEY	5.390.625 parts A
- Amaravati Limited	5.390.625 parts B
- Sovrano Capital BV	1.250.000 parts C
- Jergons	187.500 parts E
- Brinco Limited	125.000 parts F
- Fonro Limited	125.000 parts G
- Monsieur Stuart WUNG YINN HEE	31.250 parts H

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Kalan Capital S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009147297/21.

(090177940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis Netherlands XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2009146671/14.

(090177720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis UK LXXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2009146672/14.

(090177725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis Netherlands XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2009146670/14.

(090177716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Luximotrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146668/10.

(090177489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Somewhere Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146666/10.

(090177497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Coperval Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009146669/10.

(090177485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Somewhere Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009146665/10.

(090177500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

PurEnergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 104.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009146663/10.

(090177505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis UK XCVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 87.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009146673/14.

(090177730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Alupart, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 75A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009146675/10.

(090177484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Jürgen HOFFMANN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009146686/9.

(090178119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

European Eastern Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.976.

Les comptes annuels au 31 mars 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146685/10.

(090177472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

European Eastern Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.976.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146684/10.

(090177473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

European Eastern Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.976.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146682/10.

(090177474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Wallbridge Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.587.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 novembre 2009 que:

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né à Tricase le 1^{er} août 1975 et demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michele CA-NEPA, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 16/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147264/15.

(090178223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Development Portisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.558.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- Monsieur DE MARIA Andrea, employé privé, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employé privé, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147266/19.

(090178207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Cofiso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.557.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- Monsieur DE MARIA Andrea, employé privé, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employé privé, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147267/19.

(090178197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 3.864,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère ultime, Amazon.com, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour Amazon Europe Holding Technologies SCS

Signature

Référence de publication: 2009146946/16.

(090178161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Nordstad Carrosserie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 30, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 117.735.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
de l'associé unique de Nordstad Carrosserie Sàrl tenue le 16 novembre 2009 à 11.00 heures à Diekirch*

L'assemblée accepte la démission avec effet au 30/06/2009 de Monsieur Sandro JUSTEN, né le 3 janvier 1981 à Malmedy (B) et demeurant à B - 4760 Büllingen, Hünningen 47 de son poste de gérant technique.

L'assemblée confirme comme gérant unique Monsieur Vicente SANCHIS SANZ, né le 8 août 1970 à Ettelbruck et demeurant à L-9370 Gilsdorf, 1C Rue Principale, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Diekirch, le 16 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2009147304/16.

(090177958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pala Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.315.

—
EXTRAIT

En date du 18 novembre 2009, Melior AG, étant l'associé unique de la Société, a transféré la totalité des 4.000 parts sociales de la Société qu'elle détenait à Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.652.

Suite à ce transfert des parts sociales, Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l. détient 4.000 parts sociales de la Société dont elle est le seul associé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009147262/19.

(090178270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Adria S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 92.280.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009146656/12.

(090177456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Koike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.570.

—
L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KOIKE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg, section B, sous le numéro 96570, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1272 du 1^{er} décembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1042 du 29 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dirk HEINEN, comptable, demeurant B-St Vith.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon, à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon, à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent soixante-quinze euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - HEINEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2009. Relation GRE/2009/4230. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009148616/54.

(090179751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.